



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Hérault – Commune de Saint-Jean-de-Fos

Séance du Mardi 18 juin 2019

Nombre de membres : 19
En exercice présents : 14
Nombre de votants : 17

Date de convocation : 14 juin 2019

Le dix-huit juin deux mille dix-neuf à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni salle du conseil sous la présidence de Monsieur Pascal DELIEUZE, Maire.

Étaient présents : Pascal DELIEUZE - Jocelyne KUZNIAK - Guilhem DURAND - Christine GRANIER - Thierry VERZENI – Olivia GHIBAUDO - Marie-Christine PORCHEZ - Franck SALVAGNAC - Régis MAHE – Sandrine BRUSQUE (arrivée 19h10) - David HORNSBY - Sabine THOMAS - Lionel VERNET - Philippe SUPERSAC - Chantal COMBACAL

Absents représentés : Frédéric NADAL (donne pouvoir à Lionel VERNET) – Fabienne MAILLARD-DRON (donne pouvoir à Marie-Christine PORCHEZ)

Absents excusés : Thierry FABRE – Laetitia GIL

Secrétaire : Sabine THOMAS

CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE C

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,
VU le budget de la collectivité,
VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent à temps complet pour satisfaire au besoin du traitement des activités financières, comptables, budgétaires et administratives de la commune, de la réalisation de la paye, des déclarations sociales, de la gestion de la carrière des agents communaux mais aussi afin d'assurer le volant de remplacement de la secrétaire d'accueil,
CONSIDÉRANT que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux,

Sous la présidence de Pascal DELIEUZE, Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** la création d'un emploi permanent à temps complet sur la base de 35h hebdomadaire, au grade d'adjoint administratif territorial (filiale administrative – catégorie C), dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions d'assistante administrative et financière à compter du 1^{er} juillet 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier, d'accomplir l'actualisation du tableau des effectifs et de procéder au recrutement.
- **INSCRIT** les crédits au budget.

Ainsi fait et délibéré à Saint-Jean-de-Fos, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pascal DELIEUZE

Transmission au représentant de l'État le 20/06/2019
Affichage / Publication le 20/06/2019

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
À Saint-Jean-de-Fos, le 20/06/2019

Signé : Le Maire